

<b>Titre</b>	<b>Fêtes de quartier à Échallens</b>
<b>Action n°</b> <b>CS-2</b>	
<b>Objectif</b>	<b>Faciliter l'organisation de fêtes de quartier dans le Bourg</b>
<b>Constat</b>	<p>Apparemment, le bon déroulement de certaines fêtes de quartier doit beaucoup au fait qu'elles puissent - ou non - être organisées à l'abri des intempéries. Par exemple, le concours de pétanque du Marais, en plein air, a dû être annulé deux ans de suite à cause de la pluie, alors que la fête de Noël de la Raisse, sous une cantine, a lieu dans tous les cas. Le Hameau de la Fontaine dispose d'une place couverte qui encourage l'organisation de fêtes.</p> <p>Pourtant, en raison du coût, des difficultés de transport et du montage/démontage, la location d'une cantine de plusieurs dizaines de places ainsi que de tables et bancs en quantité suffisante peut être dissuasive. La tentation est grande de se rabattre sur du matériel de faible qualité, avec les risques que cela comporte.</p>
<b>Action proposée</b>	L'idée est que la commune loue un équipement de qualité à un prix de faveur pour les fêtes <u>publiques</u> (non commerciales, apolitiques) organisées à l'échelle d'un ou plusieurs quartier/s challenois, y compris certaines prestations (tout ou partie du montage/démontage par du personnel communal, démarches pour l'obtention de patentes...).
<b>Calendrier</b>	Cette prestation peut être proposée sitôt que le matériel aura été acquis ou sera disponible.
<b>Finance / Budget</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de la cantine ainsi que des tables et bancs, si la commune ne les possède pas encore.</li> <li>• Assurance RC.</li> <li>• Frais de logistique et d'administration.</li> <li>• Subvention éventuelle aux frais de manutention et de montage/démontage (différence entre le prix facturé et le coût du temps de travail).</li> </ul>
<b>Acteurs / Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de voirie, administration communale.</li> </ul>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation de l'organisation d'activités de quartier.</li> <li>• Renforcement des liens entre les habitant-e-s.</li> <li>• Promotion d'activités à but idéal, social ou sportif.</li> <li>• Développement du bénévolat.</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence éventuelle à des entreprises du secteur privé.</li> <li>• Risque de multiplier les activités bruyantes pour le voisinage<sup>1</sup>.</li> <li>• Quand il fait froid, gaspillage d'énergie pour le chauffage<sup>2</sup>.</li> </ul>
<b>Exemple concret</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ci-dessus ("justification/constat").</li> </ul>
<b>Remarques / Liens</b>	<p><sup>1</sup> Lors d'une location, il faudrait rappeler les prescriptions légales et règles de bon voisinage (horaires, niveau sonore, information préalable, etc.). Vu l'implication de la commune, le respect de la réglementation doit être la condition pour qu'un quartier puisse continuer à bénéficier des prestations.</p> <p><sup>2</sup> La commune devrait dissuader l'utilisation de moyens de chauffage ("parasols chauffants", brûleurs à gaz, souffleries à gaz ou à mazout, etc.) dans une telle cantine et en plein air, a fortiori ne fournir aucun de ces moyens. Un tel gaspillage irait à l'encontre des objectifs de développement durable. Une alternative pourrait être un poêle à bois mobile à installer dans la cantine, adaptée à cette fin (passage pour tuyau-cheminée).</p>